



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Cabinet  
*Direction des sécurités  
Bureau sécurité intérieure, radicalisation,  
sécurité routière  
Pôle sécurité routière*

## **Arrêté n° 2025-166**

### **portant autorisation de circulation de véhicules motorisés sur une partie de la voie verte**

**Le Préfet des Ardennes,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite**

**VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** le décret du 3 novembre 2021 nommant M. Alain BUCQUET, en qualité de préfet des Ardennes ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2020-438 du 9 juillet 2020 modifié réglementant la circulation et le stationnement des véhicules motorisés sur l'itinéraire de randonnée de Mouzon à Givet ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2025-57 du 5 février 2025 portant délégation de signature à Mme Laetitia KULIS, directrice de cabinet ;

**VU** la demande du 15 janvier 2025 par laquelle M, Alain BILLET, représentant du Conseil Départemental sollicite pour la société ID VERDE, une autorisation de circulation sur la voie verte Trans-Ardenne dans le cadre de travaux de mobiliers et de barrières ;

**VU** les avis du président du conseil départemental, du directeur de voies navigables de France et des maires des communes traversées ;

**Considérant** la nécessité de déroger aux dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé ;

### **ARRETE :**

**Article 1er** - Par dérogation à l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 2020-438 du 9 juillet 2020 susvisé, la société ID VERDE est autorisée à faire circuler sur la voie verte, au titre de l'année 2025, les véhicules motorisés dont la liste est annexé au présent arrêté.



**Article 2** - La présente autorisation est délivrée, sans préjudice des éventuelles autres réglementations auxquelles cette demande peut être soumise par ailleurs.

Le bénéficiaire de l'autorisation devra faire respecter les mesures suivantes :

- section comprise entre les PR1 au PR 130+470
- équiper le véhicule d'un gyrophare,
- signaler le chantier conformément au guide SETRA,
- nettoyer la chaussée à la fin de l'intervention,
- toujours donner la priorité aux piétons et cyclistes rencontrés sur la voie verte,
- toujours refermer les barrières anti-véhicules après chaque passage,
- ne stationner aucun véhicule sur l'emprise de la voie verte,
- respecter la limitation de vitesse fixée à 30 km/h,
- prendre en charge la réparation des dégâts que pourrait causer cette intervention sur la voie verte (chaussée, accotement, signalisation...),

**Article 3** - Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** - Les risques éventuels et les dommages qui pourraient survenir aux personnes ou aux biens du fait de cette dérogation sont de la responsabilité du demandeur.

**Article 5** - la directrice de cabinet  
le président du conseil départemental des Ardennes,  
le directeur de voies navigables de France,  
les maires des communes concernées  
le commandant du groupement de gendarmerie des Ardennes .

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à M. Alain BILLET, représentant du Conseil Départemental pour la société ID VERDE.

Fait à Charleville-Mézières, le **2 AVR. 2025**

P/le préfet et par délégation,  
La directrice de cabinet,

  
Laetitia KULIS



## VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification en précisant le point sur lequel porte la contestation :

- soit un recours gracieux, adressé à M. le Préfet des Ardennes - 1 place de la Préfecture - BP 60002 - 08005 Charleville-Mézières Cedex ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à M. le Ministre de l'Intérieur - Place Beauvau - 75800 Paris ;
- soit un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne

25 rue du Lycée - 51036 Châlons-en-Champagne Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.

Joindre à l'appui des recours une copie de la décision contestée et, le cas échéant, tout document jugé utile à l'instruction de la requête.

L'exercice d'un recours administratif ou d'un recours juridictionnel ne suspend pas l'exécution de la décision administrative contestée.



FOURGON ET EQUIPEMENT	TOYOTA HILUX CK903FT BRUCKMANN	TOYOTA	HILUX	CK903FT
FOURGON ET EQUIPEMENT	NISSAN NAVARA FK598RT COLLE	NISSAN	NAVARA	FK598RT
FOURGON ET EQUIPEMENT	RENAULT MASTER FS792JP LAMBERT S	RENAULT	MASTER	FS792JP
FOURGON ET EQUIPEMENT	RENAULT MASTER FR207MJ BOCQUET	RENAULT	MASTER	FR207MJ
FOURGON ET EQUIPEMENT	RENAULT TRAFIC FL382EX THEETEN	RENAULT	TRAFIC	FL382EX
FOURGON ET EQUIPEMENT	RENAULT MASTER FY280AF DAUPHY	RENAULT	MASTER	FY280AF
FOURGON ET EQUIPEMENT	NISSAN NAVARRA GD927HR BRUCKMANN	NISSAN	NAVARRA	GD927HR
FOURGON ET EQUIPEMENT	RENAULT MASTER GH208YA ZIMMER	RENAULT	MASTER	GH208YA
VOITURE	RENAULT CAPTUR GD821QR BARBAISE	RENAULT	CAPTUR	GD821QR
VOITURE	PEUGEOT 2008 GK939YD CORNEZ	PEUGEOT	2008	GK939YD
VOITURE	DACIA DUSTER GM220LZ MAGIN	DACIA	DUSTER	GM220LZ
FOURGON ET EQUIPEMENT	RENAULT TRAFIC GP997SF DAUPHY	RENAULT	TRAFIC	GP997SF
VOITURE	PEUGEOT 2008 GN716YF LAMBERT C	PEUGEOT	2008	GN716YF
VOITURE	CITROEN C3 GQ642RE MAUGUIER	CITROEN	C3	GQ642RE
FOURGON ET EQUIPEMENT	RENAULT MASTER GR286XF BOURGUIN C	RENAULT	MASTER	GR286XF
FOURGON ET EQUIPEMENT	RENAULT MASTER GT243QZ DOCQ	RENAULT	MASTER	GT243QZ
FOURGON ET EQUIPEMENT	RENAULT MASTER GX732LM VALLEE	RENAULT	MASTER	GX732LM
FOURGON ET EQUIPEMENT	RENAULT MASTER GX725RX LECLERE	RENAULT	MASTER	GX725RX
FOURGON ET EQUIPEMENT	RENAULT MASTER GX820RC OGET	RENAULT	MASTER	GX820RC
FOURGON ET EQUIPEMENT	RENAULT MASTER GZ777AQ LAMPE	RENAULT	MASTER	GZ777AQ

